

Commune de Niffer

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE NIFFER**

**Séance du 7 octobre 2020**

Légalement convoqué le 30 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Niffer le 7 octobre 2020 à 20 heures sous la présidence de Madame Véronique MEYER, Maire de Niffer.

Présents : Mme Véronique MEYER, Maire de Niffer, M.M. Hervé SCHWAB, Eric GRUNENWALD, Rémi AST, adjoints au Maire, M. Patrick MICHEL, M. Patrick MEYER, M. Nicolas ROECKLIN, M. Samuel HAESSIG, Mme Carla DI CERTO, Mme Annie DANTZER, Mme Stéphanie GONZALEZ, Mme Sophie MICLO, M. Jean-Luc BEUZELIN, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Christophe SCHROEDER.

Absent non excusé : M. Marc MEYER.

A donné procuration : M. Christophe Schroeder à M. Nicolas Roecklin.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance.
3. Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de fioul.
4. Acquisition et travaux.
  - 4.1. Raccordement des bâtiments communaux à la fibre.
  - 4.2. Informations du Conseil municipal sur des travaux et des acquisitions.
5. Enquête publique relative à des travaux d'amorce de l'érosion sur le site O2 (Vieux-Rhin) à Niffer
6. Création et constitution d'une commission communale « sécurité – circulation ».
7. Divers.

**Point 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame le Maire propose Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, vu les articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance, **désigne** M. Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

**Point 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 août 2020 ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, Mme le Maire les invite à se prononcer sur son contenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention, Samuel Haessig), **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 août 2020.

**Point 3. CONSTITUTION DUN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE FIOUL.**

Un marché à bons de commandes, conclu par un groupement de commandes constitué entre la Ville de Mulhouse, M2A et les communes de Baldersheim, Bruebach, Kingersheim, Pulversheim, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim et Bollwiller arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Afin de poursuivre la recherche d'économie d'échelle et de mutualisation des marchés publics, il est proposé que la Ville de Mulhouse, m2A et les communes membres de m2A intéressées, constituent un nouveau groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique, dont l'objet sera la fourniture de fioul domestique ou de super fioul déparaffiné, destinés au chauffage des bâtiments communautaires et des bâtiments communaux. A cet effet, m2A a sollicité l'ensemble des communes membres de m2A afin de connaître la volonté de participer ou non à ce groupement de commandes. La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint à la présente délibération, fixe les modalités de fonctionnement du groupement et définit, pour chacun des membres, les besoins à satisfaire pour la durée du marché, soit pour une période de 4 ans.

Il est ainsi proposé que m2A soit désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, il lui incombera de gérer la procédure de consultation jusqu'à la notification des marchés. La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur, m2A. Toutefois, à l'issue de la procédure de passation des marchés, chaque membre est chargé de l'exécution de son marché, à hauteur des besoins qu'il a préalablement définis.

Le marché de fournitures à bons de commandes sera conclu par voie d'appel d'offres ouvert et pour une période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Les bons de commandes seront émis suivant les besoins de la commune et dans les limites des crédits inscrits aux budgets respectifs, selon le cadre contractuel fixé à une quantité minimum de XXX m3 (soit XXX€ HT) et une quantité maximum de XXX m3 (soit XXX€ HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** ces propositions et **autorise** le Maire ou son adjoint délégué de signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

## Point 4. ACQUISITIONS ET TRAVAUX.

### 4.1. Raccordement des bâtiments communaux à la fibre.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de raccorder les différents bâtiments communaux à la fibre, tous peuvent l'être, et le besoin s'en faisant sentir pour les utilisateurs de ces locaux.

Afin de raccorder l'ensemble des bâtiments communaux, il est nécessaire de souscrire trois abonnements :

- Un abonnement/raccordement pour la mairie. De ce point de départ qu'est la mairie, les bâtiments suivants peuvent être raccordés, par liaison filaire : l'école élémentaire, la bibliothèque, la salle multi-activités, l'école maternelle, l'atelier communal et la MJC. L'épicerie peut être raccordée via un « pont wifi » depuis la mairie.
- Un abonnement/raccordement pour le dépôt des pompiers.
- Un abonnement/raccordement pour la maison des sports. Une extension vers la base d'aviron est possible, en cas de demande, via un « pont wifi ».

La Commune de Niffer, alors qu'aucun bâtiment n'est à ce jour raccordé à la fibre, paye annuellement une moyenne de 7541 € pour ses abonnements téléphone et internet (moyenne sur les années 2015-2019 ; 7811 € en 2019).

Des offres ont été demandées, à l'opérateur actuel (Orange) et à un autre opérateur. Ce dernier propose un abonnement mensuel de 503,51 € (téléphones fixes, lignes mobiles, accès internet par la fibre pour l'ensemble des bâtiments communaux, soit un montant annuel de 6042,12 €.

Un investissement initial est nécessaire, pour l'acquisition notamment des routeurs à installer dans les bâtiments raccordés à la mairie, et pour la mise en place du « pont wifi » vers l'épicerie. Le coût annoncé est de 2370 € TTC. Il y a lieu enfin de relier par des câbles l'ensemble des bâtiments autour de la mairie, sachant que des gaines souterraines sont déjà en place.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe du raccordement des bâtiments communaux à la fibre, selon les modalités décrites ci-dessus.

La discussion qui s'engage porte sur le coût annoncé, qui paraît élevé pour certains conseillers municipaux qui souhaitent que des offres soient demandées à d'autres opérateurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **émet** un avis favorable au raccordement de l'ensemble des bâtiments communaux, mais **demande** que d'autres offres soient faites en vue d'une présentation au prochain Conseil municipal.

### 4.2. Informations du Conseil municipal sur des travaux et des acquisitions.

Madame le Maire indique que depuis la dernière séance du Conseil municipal, la municipalité a validé les travaux suivants :

- La réparation de la pompe pour l'arrosage du terrain de football pour 2809,12 €.
- La réparation et la vérification des volets roulants salle multi-activités et école : 285 € TTC pour l'acquisition des pièces nécessaires.
- La réparation de deux mats d'éclairage du terrain de football pour 978 € TTC.

- Le sablage d'automne du terrain d'honneur pour 1704,24 €.

Les acquisitions suivantes sont par ailleurs en cours :

- Supports à vélo et trottinettes. Trois supports à vélo et un support pour trottinettes ont été commandés et vont être installés près des entrées des écoles maternelle et élémentaire, pour un coût total de 402 € TTC.
- Défibrillateur pour la salle. Les ERP pouvant recevoir plus de 300 personnes, c'est le cas de la salle multi-activités, doivent depuis cette année être équipé d'un défibrillateur. Il va être installé à côté de l'entrée principale de la salle et pourra donc aussi servir lors des marchés et des manifestations se tenant à proximité.

#### **Point 5. ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A DES TRAVAUX D'ARMORCE DE L'EROSION SUR LE SITE O2 « VIEUX-RHIN ».**

A la demande de Madame le Maire, Monsieur Hervé Schwab informe le Conseil municipal sur une enquête publique en cours. Les services de la Préfecture du Haut-Rhin organisent du 21 septembre au 21 octobre 2020 une enquête publique, au titre du code de l'environnement, relative aux travaux d'amorce de l'érosion maîtrisée sur le site O2, sur le Vieux-Rhin à Niffer.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment un formulaire d'évaluation simplifiée ou préliminaire des incidences *Natura 2000*, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur, Joseph Koerber, assure par ailleurs trois permanences en mairie : le lundi 21 septembre (10-12 heures), le jeudi 8 octobre (16-18 heures) et le mercredi 21 octobre (10-12 heures).

Des mesures environnementales ont été décidées lors de l'entrée en vigueur de nouvelles concessions de l'aménagement hydroélectrique de Kembs sur le Rhin en 2010, visant à restaurer une dynamique alluviale. L'objectif est de favoriser l'érosion progressives des berges, le transport des alluvions (galets, graviers, limons, sables) dans l'eau et leur dépôt progressif afin de favoriser les écosystèmes et les espèces typiquement alluviales (habitat, flore, insectes, oiseaux, poissons). A la hauteur de Niffer, on observe actuellement deux bancs de 30 000 m<sup>2</sup> (rive gauche) et 5000 m<sup>2</sup> (rive droite) qui se sont fortement développés depuis 1980 et se sont même boisés (saules...) depuis 2002.

Le projet proposé consiste à creuser avec des pelles mécaniques un chenal dans le banc gauche. Il s'agit ensuite de déposer les graviers en bordure du banc sous la forme d'un cordon de 500 mètres de long, de manière à favoriser leur reprise par les crues. Le cordon, de section trapézoïdale, aura un volume de 30 000m<sup>2</sup> et une largeur crête de 15m. A court / moyen terme, il est prévu un étalement du cordon et un transfert vers l'aval. L'accès au chantier se fera par le nord (pour ne pas pénétrer dans la Petite Camargue), et un accès spécifique, d'environ 6 mètres de large, sera créé entre le chemin de halage et le lit du vieux Rhin. Les travaux dureront deux mois (hors période de hautes eaux et période de reproduction).

Le dossier d'enquête indique également que la présence potentielle de terriers de castor sera surveillée avant les travaux, que des mesures d'évitement sont prévues, qu'il n'y a pas d'impact sur la nappe phréatique, que la situation hydraulique temporaire est relativement

peu pénalisante, y compris en période de crue, et qu'il y aura un impact négatif très faible sur les milieux naturels à court terme.

Au vu de ces différents éléments, il est proposé, pour le compte de la Commune de Niffer, d'émettre un avis favorable aux travaux qui sont projetés.

M. Rémi Ast note que les travaux projetés se trouvent sur le ban communal, mais que faute d'accès direct à l'île du Rhin depuis Niffer, cela paraît lointain. M. Samuel Haessig estime qu'il n'est pas compétent en la matière pour émettre un avis. M. Jean-Luc Beuzelin demande qui finance ces travaux. M. Hervé Schwab répond que c'est Enedis, cela fait partie de ses obligations à la suite du renouvellement de la concession de l'usine hydroélectrique de Kembs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre, Jean-Luc Beuzelin, une abstention, Samuel Haessig), **émet** un avis favorable relative au projet de travaux d'amorce de l'érosion maîtrisée sur le site O2, sur le Vieux-Rhin à Niffer.

#### **Point 6. CREATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION COMMUNALE « SECURITE-CIRCULATION ».**

Madame le Maire propose, ainsi que cela avait été évoquée lors de la précédente séance de mettre en place une commission en charge notamment des questions de circulation, de stationnement, de vitesse, de sécurité.

La commission « sécurité-circulation » de la Commune de Niffer est composée d'un commun accord des membres suivants du Conseil municipal : Rémi Ast, Annie Dantzer, Samuel Haessig, Patrick Michel et Hervé Schwab.

#### **Point 7. DIVERS.**

Mme le Maire aborde les points suivants :

L'ensemble des commissions du Conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 septembre 2020. Les travaux des commissions qui se sont déjà réunies – travaux, école, communication et vie associative-culturelle – ont été présentés et ont fait l'objet d'une discussion. M. Eric Grunenwald a pour sa part, au nom de la commission des finances, présenté les grands principes budgétaires et donné les principaux indicateurs financiers du budget 2020 de la commune.

La commune a été informée que le propriétaire du 25 de la rue Principale a racheté le fonds de commerce. Il n'y aura plus de commerce dans la partie bar/épicerie, les locaux vont en effet être transformés en logement. Le salon de coiffure reste en place en revanche.

M. Rémi Ast, adjoint au maire, a été élu à la présidence du Syndicat des Eaux le 1<sup>er</sup> octobre 2020. En application du principe d'une présidence tournante à chaque mandat municipal, c'est au tour de Niffer durant ce mandat.

La commission d'appel d'offres va se réunir le lundi 12 octobre 2020 à 18 heures 30 pour étudier les offres reçues dans le cadre de la consultation pour les travaux de voirie rue de Petit-Landau et rue de la Hardt.

La Commune de Niffer participe chaque année à la collecte de la banque alimentaire. Elle aura lieu cette année les 27 et 28 novembre 2020. Ces dernières années, une permanence était faite devant la mairie le samedi matin pour permettre aux personnes de déposer leurs dons. Sylvie Diebolt, adjointe au maire sortante, s'en occupait jusqu'à présent. Elle est prête à le refaire, mais demande si elle peut avoir de l'aide. Madame Carla Di Certo se propose.

La commune a été destinataire ce jour d'une demande du Rased : la psychologue en poste à Ottmarsheim sollicite les 6 communes de l'ancienne communauté de communes. Elle souhaite acquérir du nouveau matériel éducatif. Le coût serait partagé entre les communes. Il pourrait en coûter entre 400 et 500 € à la commune de Niffer. Le principe soulève des questions : pourquoi la commune doit-elle participer, il s'agit de l'éducation nationale (observation de Carla Di Certo), le montant de la participation et les modalités de répartition, par commune ou par nombre d'élèves (questions de Samuel Haessig). Mme le Maire que la demande date de ce jour et que la question va être évoquée lors de la prochaine réunion entre les six maires. Il souhaitait dans un premier temps informer le conseil de la demande qui vient d'être faite.

M2A a annulé le forum prévu le 12 octobre, en raison de la situation sanitaire. A l'occasion de réunions en visioconférence un point a été fait sur les festivités de fin d'année : la quasi-totalité des communes de M2A annule les repas des aînés et les cérémonies de vœux du maire.

Pour la prochaine réunion du Conseil municipal, la date du 2 décembre 2020 est proposée.

Une réunion des commissions réunies aura lieu avant pour permettre aux Brigades vertes de se présenter, en vue d'une éventuelle adhésion de la commune. Une présentation a déjà été faite à la municipalité. La SPLEA a également demandé à venir se présenter. Il est proposé de programmer ces deux présentations le même jour.

Madame le Maire émet enfin l'idée d'un repas entre les conseillers municipaux, qui pourrait se tenir en janvier prochain.

### Tour de table

M. Eric Grunenwald, rend compte de l'assemblée générale du « Pfarrhüss » de Kembs à laquelle il a assisté. Il présente les différentes missions de cette structure, le nombre de personnes prises en charge, les moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement. L'association vit essentiellement grâce à des dons, des subventions et à l'organisation de manifestations. La structure est appelée à fusionner avec d'autres en 2021/

M. Hervé Schwab indique que la préparation du prochain Niffer'Info est dans sa phase finale. Une dernière relecture et vérification sera encore faite.

Il a assisté par ailleurs en tant que délégué de la commune à la séance d'installation du Sivom de l'agglomération mulhousienne, « bras technique » de M2A, en charge notamment

des questions de déchets, d'eau potable et d'assainissement. Le maire de Pfastatt, Francis Hillmeyer, a été élu président. Il est assisté de quinze vice-présidents.

M. Samuel Haessig évoque l'aire de jeux, qu'il estime vieillissante. Il demande s'il n'est pas possible de rajouter un jeu, pour la dynamiser et la renouveler un peu. Il demande également s'il est possible de rajouter un ou plusieurs bancs, le long du grillage de l'école maternelle afin de pouvoir profiter de l'ombre en été. Mme le Maire répond que le rajout d'un jeu avait été évoqué à la fin du mandat précédent, mais que le choix n'avait pas été fait. Il se posait notamment la question de la tranche d'âge à prendre en compte.

M. Samuel Haessig dit avoir été sollicité sur les aménagements rue de Habsheim en vue de réduire la vitesse. M. Rémi Ast répond qu'il s'en occupe, rappelle ce qui a déjà été réalisé (pose de balisettes, mise en zone 30) et que des recherches sont en cours pour un radar pédagogique.

M. Haessig demande enfin que la question de la plaine sportive soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Patrick Michel estime que ce serait une bonne chose si le Conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion aux brigades vertes. Il y a de plus en plus de déchets dans la nature, de pêcheurs dans les secteurs interdits.

Mme Sophie Miclo rend compte de la réunion du comité syndical de l'Ehpad des Molènes auquel elle a assisté le 25 septembre 2020. La réunion était essentiellement consacrée à l'élection du président. Le maire de Bantzenheim a été élu à cette fonction et il est assisté par deux vice-présidents (les maires de Rumersheim et d'Ottmarsheim). Plusieurs chambres étant vides actuellement, des travaux de rénovation sont en cours. La réunion a enfin été l'occasion d'une mise au point, l'établissement ayant fait l'objet d'accusations pendant le confinement en raison du nombre de décès de résidents. Les explications quant aux moyens mis en œuvre ont été données.

Mme Miclo évoque ensuite une réunion organisée par M2A à laquelle elle a assisté le 8 septembre, consacrée au projet de règlement local de publicité qui se met en place à l'échelle de l'agglomération. M. Hervé Schwab précise à ce sujet qu'une réglementation va être mise en place, y compris à Niffer, où il n'y avait rien de tel jusqu'à présent. Elle portera notamment sur les enseignes et les pré-enseignes publicitaires.

Mme Annie Dantzer dit qu'il ne faudrait pas oublier les relations et les partenariats avec la commune voisine de Kembs. Mme le Maire répond que c'est prévu et rappelle qu'il y a déjà des interactions au niveau sportif (football et tennis), au niveau des pompiers et que cela est appelé à se développer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21 heures 20.